

SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en
exercice :
48

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la salle des fêtes 71470 Sainte-Croix-en-Bresse sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
38 + 6 pouvoirs

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. MARTINET Sébastien (suppléant), M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Lionel JUILLARD, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, Mme Yvelise FERRAND, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Date de la convocation :
17 novembre 2025

Étaient excusés : M. Gilles MAITRE pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie DECUIGNIERES pouvoir donné à M. Christian CLERC, M. Stéphane BALTES représenté par son suppléant M. Sébastien MARTINET, Mme Patricia TISSERAND pouvoir donné à M. Robert CHASSERY, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Yann DHEYRIAT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, M. Éric BERNARD pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

7.5 Subventions

C2025-132 Convention de valorisation des Certificats d'Economie d'Energies (C.E.E.) entre la société ECONOMIE D'ENERGIE et la CC Bresse Louhannaise Intercom'

Monsieur Didier LAURENCY était absent pour ce point inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose :

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) a pour but de réaliser des économies d'Energie notamment dans le secteur du bâtiment.

L'Etat impose aux fournisseurs d'énergie d'inciter et d'aider les consommateurs (y compris les collectivités) à réaliser un certain volume d'économies d'énergie. Comptabilisés en kWh cumac, ils sont considérés comme un levier supplémentaire, au service d'un projet d'économie d'énergie, mis à disposition dans le cadre du plan de relance.

Le raccordement à la chaufferie bois de la salle multisport intercommunale à Branges et le réseau de chaleur alimentant la salle du Marais entrent pleinement dans les critères définis pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.

La Société Economie d'Energie (EDE), délégataire national pour la valorisation des CEE et filiale du groupe La Poste, dispose d'une expertise et d'un savoir-faire en matière de gestion des dossiers de clients permettant la délivrance de CEE et comme délégataire d'obligation CEE, elle peut collecter et valoriser les actions donnant droit à des CEE.

Monsieur le Président propose donc de conclure une convention avec EDE afin de pouvoir bénéficier de la valorisation des CEE dégagés par le raccordement et le réseau de chaleur alimentant la salle du Marais.

Vu le projet de convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie, transmis par la société ECONOMIE D'ENERGIE du groupe La Poste,

Considérant que le dispositif des C.E.E. est une source de financement possible ;

Considérant que la société ECONOMIE D'ENERGIE dispose d'une expertise et d'une veille au dispositif des C.E.E. ;

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) entre la société ECONOMIE D'ENERGIE et la CC Bresse Louhannaise Intercom' telle qu'annexée à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 01/12/2025



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 01/12/2025

